

# MAIRIE DE LAYRAC-SUR-TARN

## BULLETIN MUNICIPAL



n°28

## La Gazette de Layrac



**DECEMBRE 2008**



*Traditionnelle cérémonie au monument aux morts, dépôt de gerbe par la présidente du comité des fêtes.*

*Spectacle pour les enfants animé par les Rigolos l'après-midi de la fête*



*Les enfants de la Crèche nullement impressionnés par le Père Noël*

## LE MOT DU MAIRE...

L'année 2008 s'est terminée sur fond de crise financière qui impacte tous les secteurs de l'économie et nous rend tous inquiets pour l'avenir. Quelle famille ne craint pas, peu ou prou, d'être touchée en 2009 par le ralentissement de la vie économique? Pour les budgets communaux, nous savons déjà que les taux des dotations de l'Etat ne suivent pas celui de l'inflation.

Malgré la morosité ambiante, l'équipe municipale vous souhaite pour 2009 une année, la meilleure possible pour vous-même et vos proches. Gardons espoir en notre capacité à affronter l'adversité et en la solidarité qui soude les populations face aux difficultés.

La salle polyvalente ne pouvant être correctement chauffée, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 18 janvier 2009 à 11h à la salle du bar pour échanger nos vœux autour d'un apéritif. Plus tard, en mai, la mairie et le Club des Amis de Layrac organiseront un repas pour les aînés de notre village.

Parmi les prévisions de travaux, la réhabilitation de la salle polyvalente est effectivement à l'étude car elle n'est plus aux normes. Elle a perdu sa vocation de salle des sports: après les années glorieuses du Club de volley, la relève n'a pas été assurée. Il s'avère difficile de l'utiliser comme salle des fêtes sans réaliser d'importants travaux de re-structuration, d'isolation, chauffage... en se conformant aux normes en vigueur, tout en réservant une partie au sport. Nous réfléchissons à cette problématique qui entraînera un coût non négligeable.

Cette année 2009 devrait voir l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme. Le zonage est pratiquement terminé, mais il nous reste à mettre en adéquation les intérêts de la commune et les directives des administrations... ce qui demande constance et même obstination parfois. Une réunion publique aura lieu dès que le document sera prêt, avant l'enquête publique et l'envoi en Préfecture pour approbation. Le Plan de Prévention de Risques d'Inondations, dont l'enquête publique s'est déroulée en septembre, approuvé par la Préfecture fin décembre 2008 sera annexé au PLU.

---

**Toute l'équipe municipale vous adresse ses meilleurs vœux pour 2009  
et vous donne rendez-vous  
le dimanche 18 janvier à 11h à la salle polyvalente.**

---

J. Bonnet

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

### DÉCISIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL.

#### Séance du 4 juin :

1) Délibération sur le sursis à statuer en matière d'urbanisme: les demandes de permis de construire dans les conditions de l'article L.111-8, en application des articles L123-6 et L111-7 ne seront examinées qu'après la validation du PLU.

Voté à l'unanimité.

2) Plan de Prévention des Risques d'inondations soumis à enquête publique en septembre: Nous contesterons les limites du cône de déjection du Crève-Cor sur sa rive droite qui nous interdiraient l'implantation d'une station d'épuration dans la zone initialement prévue par le schéma communal d'assainissement aux Rastélous.

3) Informations: assainissement autonome et collectif.

Compte-rendu de la réunion du 29 mai du Syndicat Mixte de l'Environnement: depuis 2005, les villages de moins de 2000 habitants doivent se mettre aux normes avant fin 2012.

L'assainissement collectif n'est pas obligatoire mais tous les assainissements autonomes doivent être contrôlés avec remise aux normes en cas de problème or certaines habitations du village sont dans l'impossibilité technique d'effectuer cette mise aux normes.

#### Séance du 27 juin:

1) Désignation du délégué du conseil municipal et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs Jacky BONNET, Christophe SAVALLE, Didier BESSE, Myriam ALVAREZ.

2) Urbanisation de la D15: annulation des travaux, la part communale (trottoirs et chemin piétonnier) rendue obligatoire par les travaux pris en charge par le Conseil Général (chaussée uniquement) étant jugée trop élevée et ne correspondant pas à nos besoins réels.

3) Réunion du SIAH: compte-rendu par Alain Maureau

La SOGREAH a convenu des incohérences dans la topologie réalisée dans son étude en 2003 concernant les inondations du Crève-Cor. Le complément d'étude démontre que la cause de ces inondations est liée au problème de rejets pluviaux, mais davantage de précisions sont demandées.

4) Réunion SIGEP:

Modification de l'article 2 des statuts en raison de la demande de retrait de Villematier du SIGEP de la compétence «enfance/ jeunesse. »

5) Réforme DARCOS : Passage de 26 h à 24h, sans concertation avec les communes alors que cela va générer des frais supplémentaires pour la prise en charge des heures dégagees. Le soutien est placé de 13h30 à 14h au primaire, en fin de journée à la maternelle.

#### Séance du 4 septembre 2008

1) Désignation du délégué défense : Marc LUGA

2) Enquête publique sur le Plan de Prévision des Risques d'Inondations.

Le mercredi 17 septembre de 9h30 à 12h30 : le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pour recevoir les observations sur ce document.

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL ...

3) Recherche d'un nouvel emplacement pour la station d'épuration : l'emplacement proposé ne convient pas au propriétaire du terrain qui en propose un autre plus éloigné. Il conviendra de comparer financièrement les 2 solutions.

4) Demande de terrain pour créer un jardin: convention.

Une convention d'occupation de terrain sera proposée aux colocataires de M. Duphénieux en émettant quelques restrictions. Proposition adoptée à l'unanimité.

5) Désignation d'un nouveau membre au CCAS : Lecture de la lettre de démission de Mme Belot. Mme Fabienne Mornas a accepté de la remplacer.

- Questions diverses.

1- Modification de l'article 2 des statuts du SIGEP : Layrac adhère au SIGEP pour « les affaires scolaires », « la petite enfance », « l'enfance jeunesse ».

2- Organisation de la journée de solidarité, pour le personnel de la mairie : propositions à faire valider par le comité paritaire du Centre de Gestion.

3- Devis pour les travaux dans les bâtiments communaux demandés à plusieurs entreprises.

4- Illumination du clocher : réglage à revoir.

### Séance du 22 septembre

1-Remplacement de l'agent technique en congé de maladie

Délibération prise à titre permanent.

Michel Visticot travaillera le lundi et le vendredi.

2-Problème de sécurité lié à la pratique de la chasse individuelle du gros gibier (à la demande de Mrs Roux et Escoubié) : après en avoir débattu, l'assemblée décide de ne pas statuer sur une décision prise par M. le Préfet.

3-Sentier rural sur les parcelles AH N°138/139 répertorié dans les chemins de randonnée.

L'accès à ce sentier est à certaines périodes fermé par une barrière de sorte que les randonneurs ne peuvent l'emprunter. La Communauté de Commune a rappelé à la Mairie de Layrac le devoir d'assurer le passage sur ce sentier répertorié.

Décision : la nécessité d'officialiser par l'intervention d'un géomètre le tracé du chemin rural ou déplacement du chemin en bordure du ruisseau pour faciliter l'exploitation du champ avec l'accord du propriétaire du champ.

4- Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2009.

- Agent recenseur : Martine Raynaud.

- Coordonnateur : Moïse Brousse.

5-Questions diverses :

. Sonnerie des cloches la nuit

Suite à la demande d'une locataire de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage de l'ancien presbytère gênée dans son sommeil par l'ébranlement du mur mitoyen à l'église (conseil municipal du 21 mars), il a été décidé de demander l'intervention d'un technicien ; il n'a pas été possible de passer à une seule sonnerie par heure, les sonneries ont été coupées de 23h à 6h. Arrêté de police municipale à prendre.

. Travaux du Pool routier : sur le chemin de la Mongiscarde et sur le chemin des Crêtes.

## AU FIL DU CONSEIL MUNICIPAL...

Point tri collectif : Refaire une info sur le tri, les encombrants.

Changement de l'emplacement du point tri sélectif : sur la route de Bondigoux où une plate-forme doit être mise en place à cet effet lors de prochains travaux.

Réunion SIAH : l'usine hydroélectrique de Bessières demande l'effacement de la chaussée de l'Escalère. Le conseil municipal y est opposé en raison notamment des modifications qui s'opèreraient sur les berges et sur la réserve d'eau pour l'irrigation.

### **Séance du 17 décembre 2008**

- Achat d'un logiciel d'état civil CERIG. Voté à l'unanimité
- Journée de solidarité: propositions acceptées par le Centre de gestion: en mars pour la secrétaire, le lundi de la fête pour les agents d'entretien. Voté à l'unanimité
- Régisseur suppléant Mme Janine Lautier en remplacement de Mme Josette Becker: voté à l'unanimité
- Emploi de carillonneur Melle Pandelé ayant démissionné, Melle Marie Faccin accepte de la remplacer. Voté à l'unanimité.
- Prime de fin d'année aux agents reconduite : voté à l'unanimité.
- Rallye du Frontonnais: le 4 et 5 avril: avis favorable du Conseil municipal à l'unanimité en formulant cependant les réserves: informations aux riverains, mesures de sécurité et réflexion à un circuit en alternance avec celui de Layrac.
- Institution d'une participation pour voirie et réseaux (PVR): participation financière des propriétaires au financement de tout aménagement destiné à permettre l'accueil de nouvelles constructions: voté à l'unanimité.
- Le point sur le PLU: le conseil municipal n'accepte pas que la totalité du terrain communal ne soit pas dans le périmètre du PLU et proposera au Cabinet URBADOC de reprendre le travail sur la zone de la Payrolière en concertation afin de trouver une solution.

### **Compte-rendu de réunions**

- SIAH: l'arasement du barrage de l'Escalère a été refusé à l'unanimité.
- Transport à la demande: le samedi vers marché de Villemur, le jeudi : activités du Club des Bons Vivants, le mardi vers ANPE, ASSEDIC... Ce transport pourrait démarrer courant avril 2009 moyennant une petite participation de l'utilisateur.
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation: le document sera consultable en Mairie. L'étendue du cône de déjection du Crève-Cor sera réduite ou supprimée en partie sur la rive droite.

### **Questions diverses**

- Demande de subvention pour 3 voyages du Collège de Villemur: refusé pour manque d'informations.
- Autres devis demandés pour les travaux de la buanderie derrière la mairie et à un appartement de l'ancien presbytère.
- Vœux de la Municipalité: en raison de la difficulté de chauffer la salle un apéritif sera servi dans la salle du bar. Le Club des Amis de Layrac a proposé de verser les bénéfices de la journée « Rallye du Frontonnais » pour l'organisation d'un repas réunissant les aînés du village en mai ou juin.

## STOP INFOS ...

---

### INFOS DECHETTERIE

Nouveau!

#### Inscrivez votre plaque d'immatriculation en ligne

Pour des raisons de sécurité et de contrôle d'accès, les déchetteries seront progressivement équipées de barrières à l'entrée. Une identification des véhicules par reconnaissance de la plaque minéralogique - préalablement pré-enregistré sur le site internet- en déclenchera l'ouverture.

**Connectez-vous sur:** [www.dechetteries-decoset.info](http://www.dechetteries-decoset.info)

Cette démarche pourra être réalisée en mairie si nécessaire.

**Rappel:** Les déchetteries sont strictement réservées aux particuliers des communes du territoire de DECOSET concernées, à l'exclusion des artisans, entreprises et autres prestataires. Un justificatif de domicile pourra être demandé à l'entrée

Vous pouvez déposer vos déchets encombrants, gravats, déchets verts et déchets spéciaux aux heures d'ouverture suivants:

lundi - mardi- mercredi - vendredi - samedi  
de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
dimanche de 9h à 17h

---

### COLLECTE DES ENCOMBRANTS MENAGERS ET FERRAILLE UNIQUEMENT

Mardi 17 mars 2009

Mardi 16 juin 2009

Mardi 22 septembre 2009

Mardi 15 décembre 2009

Lors de la collecte, les encombrants « fer » doivent être stockés séparément.

**Le verre, les gravats (lavabos, éviers, bidets en grès) et déchets verts ne sont pas collectés.**

Vous devez vous faire inscrire en mairie une semaine avant la date de passage.

---

## STOP INFOS ...

### LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

#### ➤ **Le SCOT Nord-Toulousain** (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le périmètre du Scot Nord-Toulousain approuvé par arrêté préfectoral le 19 décembre 2005 se compose de 6 cantons : Cadours, Fronton, Grenade, Montastruc, Verfeil et Villemur répartis en 4 intercommunalités et 15 communes isolées.

Le Syndicat mixte du Nord Toulousain a été créé le 8 juin 2006. Il a pour objet l'élaboration, la gestion et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Toulousain.

**Président : Jean-Luc RAYSSEGUIER**

**Siège social : Parc économique du Triangle, 130 avenue de l'Industrie 31660 BESSIERES**

**Site : [www.scot-net.fr](http://www.scot-net.fr)**

#### ➤ **L'Association Pays Girou Tarn Frontonnais** : création de l'association en novembre 2004.

Elle coordonne les actions entre l'APGTF et les acteurs institutionnels et socioéconomiques et décline 4 axes de travail :

- assurer un développement économique en préservant les ressources du territoire
- maîtriser le développement démographique,
- améliorer l'accessibilité tout en préservant l'environnement
- développer les activités de tourisme, culturelles et sportives.

**Président : Didier CUIVES**

**Siège social : 2 place des tilleuls 31380 PAULHAC**

Depuis l'assemblée générale du 12 décembre 2008, le Pays Girou Tarn Frontonnais est formé de

- 5 communautés de communes :

- Coteaux de Bellevue (5 communes)
- Coteaux du Girou (12 communes)
- Canton de Villemur (7 communes)
- Canton de Cadours (16 communes)
- Save et Garonne (13 communes)

-15 communes isolées : Bessières, Bonrepos Riquet, Bouloc, Castelnau d'Estretfonds, Cépet, Fronton, Gargas, Labastide Saint Sernin, Saint Jean l'Herm, Saint Rustice, Saint Sauveur, Vacquiers, Villariès, Villaudric, Villeneuve les Bouloc.

Ainsi les périmètres du SCOT et du Pays sont-ils quasiment les mêmes, seuls les Coteaux de Bellevue sont rattachés au SCOT central.

\*\*\*\*\*

#### ➤ **La Communauté de Communes de Villemur** regroupe actuellement les 7 communes du canton.

**Président : Eric Oget**

**Siège social : 3 Avenue Saint Exupéry 31340 VILLEMUR**

**Site : [www.cc-villemursurtarn.fr](http://www.cc-villemursurtarn.fr)**

## PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC ...

### **Un plébiscite à Layrac.**

Dans la salle du conseil de notre maison commune, notre mairie, une curieuse plaque rappelle un plébiscite où les « OUI » l'emportent très largement sur les « non ». De quoi s'agit-il en cette année 1851 où le neveu de Napoléon 1<sup>er</sup>, le prince président par un coup d'état du 2 décembre renverse l'assemblée conservatrice.

Reportons-nous trois ans en arrière... Les premières années du règne de Louis Philippe sont marquées par de mauvaises récoltes, des mouvements sociaux, une récession économique et surtout un important retard industriel lié à un développement insuffisant des infrastructures : routes, canaux et chemins de fer. Le régime bourgeois libéral depuis 1840 en matière de développement et de relations extérieures applique une politique pusillanime très en retrait.

La révolution de février 1848 ramène la Seconde République et en décembre l'élection de Louis Napoléon Bonaparte.

« Ce crétin » selon l'expression de Thiers ne voulait pas inaugurer les chrysanthèmes. Conscient du retard de la France il impulse les grands travaux, améliore la condition ouvrière et instaure le libre échange avec l'Angleterre... il se heurte à l'obstruction des députés qui attendent son départ car il ne peut se représenter son mandat durant quatre ans. Il décide alors par un coup d'état de renverser la chambre.

Il y eut en province comme dans la capitale une résistance et hélas des morts et des déportations mais le peuple dans son ensemble approuve par plébiscite la nouvelle constitution et le changement d'un régime qui de parlementaire donne le pouvoir à l'exécutif.

La classe paysanne pétrie des légendes napoléoniennes, attachée à la religion et aux traditions montre jusqu'en 1870 un attachement à la personne de Napoléon III. Il n'en est pas de même dans les grandes villes où l'opposition royaliste ou républicaine est mieux structurée.

Layrac vote massivement pour Louis Napoléon et sous notre régime républicain cette plaque rappelle l'attachement à notre mémoire collective.

Robert Mosnier.

## LES MOTS CROISES DE JP A...

**Horizontalement :** 1-Donner une nouvelle organisation. 2- Pingre. Mauvaise nourriture mal préparée. 3 – Partie du corps. Pour faire avancer; Se lit facilement. 4 -Comité sportif. Files de bêtes de somme suivant quelqu'un. 5-Strie. Attache. 6-Peintures. Inaccessible pour les personnes qui ont le vertige.7-Prénom féminin. 8- Résultat sportif; pour le pétrole en vrac. 9- Résidu. Dictateur. Formidable. 10- Peut être lumière. Quelle vache. 11- Ont fini de laver, mais comment? Pour diffuser de la musique. 12- Formation d'anomalies graves.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2						■		■				
3				■				■			■	
4		■				■						
5								■				
6				■		■					■	
7		■		■							■	
8						■						
9				■				■			■	
10						■		■			■	
11								■				
12												

**Verticalement :** A – Desséchant. B- Ornement en relief trituré. Or autrement. Histoire. C- Manger sans couverts. D- Symbole. Moderne. Service gagnant d'un côté du court. E- Année à refaire. F- Déesse. G- Chef- lieu de canton. H- Tétons. I- Concentration de population. J- carbone 14. K-Plus. Tableau. Problème. L- Femme d'unité.

Solutions du N° 27

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1	T	R	A	N	Q	U	I	L	I	T	E	■
2	■	A	M	O	U	R	■	I	F	■	U	S
3	A	M	I	T	I	E	■	B	■	D	E	Y
4	V	I	N	■	E	■	D	E	C	O	■	M
5	■	S	E	■	T	S	E	R	O	U	E	P
6	B	■	■	S	U	E	■	T	O	C	■	A
7	O	N	M	E	D	■	Z	E	L	E	■	T
8	N	A	I	N	E	■	E	■	■	U	E	H
9	H	■	E	T	■	L	N	■	V	R	A	I
10	E	L	L	E	■	I	■	V	■	■	S	E
11	U	■	■	U	■	F	L	E	U	R	S	■
12	R	■	F	R	A	T	E	R	N	I	T	E

## La vie à Layrac sur Tarn

*J'ai été convié le vendredi 24/10/2008 à fêter la naissance d'une nouvelle association. Certes, j'ai eu plaisir à trouver dans notre salle des fêtes, un certain nombre de citoyens et citoyennes layracois animés « soudainement » par une passion associative; Bravo, et encore Bravo.....Mais, je n'ai pas tout compris!*

*Qui fait quoi dans cette association????? Qui a été invité pour la créer?????  
Quelle est la destination des 5€ demandés par personne?????????*

*Quelques phrases retenues:*

*« s'occuper de social », « s'occuper d'un sentier de randonnée », « s'occuper de faire des animations », « une vraie politique PLU », « être représenté aux réunions de la mairie », « associer le plus de personnes à la vie de Layrac », « se mobiliser pour être informé », « conserver le patrimoine du village », « création d'un site Internet ».  
Mais voyons.....Il existe bien une mairie qui s'occupe de certains points évoqués,  
ainsi qu'une association qui agit et nous propose divertissements et convivialité.*

*A propos de la mairie,  
une nouvelle équipe a été mise en place, laissons-lui le temps de s'exprimer.  
Entre temps tout citoyen peut apporter ses idées.*

*A propos de l'association existante:*

*N'oublions pas le travail déjà accompli et celui qui fonctionne aujourd'hui...  
Layrac,.....300 sommes-nous ???...*

*L'enfant du village que je suis peut-il encore rêver ?  
(On m'appelle le Kinder, mot francisé qui veut dire Enfant en Autriche)  
Utopiste, rêveur, je crois au Père Noël et c'est d'époque :*

*....Pourquoi une nouvelle association et non une association composée de plusieurs section,  
Chaque président de section propose son Obi, non par intérêt personnel, mais pour accueillir  
le plus grand nombre de personnes de notre petit village et suivant l'objet de la section, des  
citoyens venus d'ailleurs .*

*Il anime sa section et rend des comptes à l'association, en fin de période,  
Il est aidé dans sa démarche par la structure de base (secrétariat, trésorerie, juridique...)  
.....et tout ceci en bonne convivialité, de bonne humeur, sans ambiguïté et  
sous un même toit, notre Mairie à Tous.*

*L'union fait la force, la division disperse et décourage à la longue les bonnes volontés  
Quelle suite sera donnée à ce projet :  
Cohésion réfléchie ??? Division programmée ???*

*En attendant, je vais croire à un bon Noël.....Le Kynder Christian.*

## VIE ASSOCIATIVE ...

### CLUB DES AMIS DE LAYRAC

Le samedi 18 octobre a eu lieu l'assemblée générale.

- La composition du bureau est la suivante :
  - Présidente : Jacqueline Faccin. (05 61 74 98 35)
  - Vice présidente : Josette Tatouat (05 61 09 33 14)
  - Trésorière : Jeannine Lautier (05 61 35 13 24)
  - Trésorière adjointe : Francine Mandra
  - Secrétaire : Sandra Rios.
  
- Les activités pour l'année 2008-2009
  - 8 février 2009 : soirée millas avec jeux à partir de 20h
  - 21 mars 2009 : soirée dansante « choucroute »
  - 5 avril 2009 : Rallye du Frontonnais
  - 13 juin 2009 randonnée avec pique-nique : lieu à définir.
  - 13 septembre 2009 : vide-greniers



Les courageux randonneurs du 22 novembre dans les coteaux.



Un madison très apprécié.

- Le Club d'œnologie a repris ses activités. (06 68 96 97 22)
- Les adhérents de l'atelier des danses Renaissance se retrouvent le vendredi à 20h 30. (05 61 35 36 84)
- Les musiciens du groupe « Les Ciao Pin's » qui ont animé nos précédentes soirées choucroute, continuent à se produire dans les villages des alentours. (06 68 96 97 22)
- Un club de badminton est en cours de formation. (06 81 17 24 62)

## CHEZ NOUS ...

<p style="text-align: center;"><b>ETAT CIVIL</b></p> <p>✠ <b>Décès :</b> Le 29 octobre Mme Madeleine ALVAREZ</p> <p><b>Naissances:</b> - Gabrielle BESSE le 20-09-2008 972 Chemin de Rouzet - Ronan VIGIER le 16-10- 2008 49 route de Bondigoux - Yanis AZIZA, le 23 décembre 2008 32 Route de Mirepoix - Léona PANASSIE le 24 décembre 2008 (369 Chemin de la Mongiscarde)</p> <p style="text-align: center;"><b>NOUVEAUX ARRIVANTS</b></p> <p>– Frédéric PIROLA et Laetitia POMPA et leur fille Léna habitent 65 Route de la Mongiscarde depuis cet été. – Christophe et Christelle GAYRAUD (assistante maternelle) ont emménagé dans leur maison avec Alizéa et Alexis DARAN et Ambre au Chemin de Rouzet. - Jean-Jacques et Andrée GAYRAUD se sont installés à côté de leur fils à Rouzet</p>	<p style="text-align: center;"><b>SUIVI DE LA CONCENTRATION DE DIOXINES dans le lait, les œufs, le sol</b></p> <p>Compte-rendu de la réunion du 24 -11-08 à ECONOTRE: les résultats montrent une grande stabilité des valeurs obtenues depuis 2004 et l'absence totale d'influence de l'incinérateur sur la concentration en dioxines dans le sol, le lait et les oeufs dans l'environnement du site ECONOTRE</p> <p style="text-align: center;"><i>Tous les documents sont consultables en Mairie</i></p> <p style="text-align: center;"><b>RECENSEMENT</b></p> <p>Du 15 janvier au 14 février se déroulera le recensement sur la commune de Layrac. Martine RAYNAUD, notre secrétaire, passera donc à votre domicile recueillir les informations nécessaires à cette opération.</p>
---	---

<p><b>RESTO DU</b> </p> <p>Les bénévoles de cette Association reçoivent et assurent la distribution au nouveau local <b>Rue des Huguenots</b> (ancien local des dialyses) les mardis de 9h à 12h depuis le 2 décembre.</p> <p>Si vous avez des vêtements pour enfants en bon état inutilisés ou des dons en nature, vous pouvez les apporter le mardi matin. Merci d'avance.</p> <p>N'hésitez pas à vous renseigner à la Mairie de Villemur</p>	<p style="text-align: center;"><b>VILLAGES FLEURIS</b></p> <p>Les 3 participantes au concours des villages fleuris ont été primées par le Conseil Général. :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ 1er prix: Mme Josette TATOUAT, Mme Lucie LABOUYSSE</li><li>➤ 3è prix: Mme Gisèle ROBIN</li></ul> <p>D'ores et déjà, vous pouvez penser à vous inscrire auprès de la Mairie en mai pour le prochain concours. Seule contrainte, le jardin doit être visible de la route.</p>
--	--

### Les nouveaux chiffres de la population:

- population recensée en 2004: 298 habitants.
- Population municipale calculée au 1er janvier 2006: 304
- population comptée à part au 1er janvier 2006: 9
- population totale au 1er janvier 2006: 313 habitants

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE ET LA LOI LEONETTI

Accompagner les personnes en fin de vie, les soutenir et donner du sens à ce moment de leur vie est un des objectifs des bénévoles des équipes de soins palliatifs en institution ou en équipes mobiles.

Les soins palliatifs commencent quand il n'y a plus rien à faire pour enrayer la maladie; cependant tout doit être fait ou continuer à être fait pour l'intérêt et le respect de la dignité humaine du patient.

C'est dans ce sens que la loi Léonetti (nom du député chargé de la loi sur l'accompagnement en fin de vie) a été votée et promulguée le 22 avril 2005. Elle est donc relative aux droits des patients en fin de vie:

- elle proscrie toute obstination déraisonnable (c'est-à-dire tout acharnement thérapeutique – mot devenu “tabou”)
- elle n'ouvre aucun droit à la mort médicalement provoquée et rend obligatoire une procédure collégiale afin d'éviter toute démarche solitaire qui pourrait occulter un but euthanasique.
- elle renforce le droit des patients
  - ° en accordant au patient, qu'il soit d'ailleurs en fin de vie ou non, la liberté de refuser “tout traitement” - le texte incluant dans cette disposition l'arrêt de l'alimentation artificielle!
  - ° en encourageant la rédaction des “directives anticipées” \*; celles-ci écrites par la main du patient ou à défaut par deux témoins si le patient en est incapable, doivent être datées, signées, remises à la famille, au médecin et à une personne de confiance. Ces directives sont valables trois ans et peuvent être renouvelées ou être annulées à tout moment.

Loin des battages médiatiques sur l'euthanasie mais en cohérence avec la Cour Européenne des droits de l'homme, la loi Léonetti mérite d'être connue pour être appliquée. (Ne pas oublier les livrets d'accueil remis en milieu hospitalier). Elle permet enfin d'aborder plus sereinement la mort qui fait partie de la vie.

Vous pouvez consulter la loi sur le site: [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)  
pour les soins palliatifs voir par exemple celui-ci: <http://asp.toulouse.free.fr>  
et sur google les nombreuses pages à ce sujet.

Bernadette BONNET  
Bénévole à l'A.S.P. De Toulouse.

Je peux vous adresser la lettre type pour les directives anticipées.

## LIBRE PROPOS DE MOÏSE BROUSSE

Maire adjoint et ancien maire.

Toute personne engagée dans l'administration, communale dans notre cas, répond à une des trois motivations: soit faire carrière, ou en retirer un profit, ou bien selon ma préférence liée à des convictions à l'ancienne, être au service et essayer de se rendre utile à la collectivité, et en particulier aux plus humbles.

L'intérêt général primant sur les intérêts particuliers, malgré la meilleure impartialité, la nature humaine étant imparfaite, les mécontents existent exprimant une palette de sentiments: avidité, jalousie, arrivisme, parfois méchanceté. Il faut un heureux caractère pour traverser une vie.

La conjoncture nationale, internationale est plus que difficile, la déroute des spéculations financières, la surenchère des indemnités pharamineuses, la fuite en avant de l'immobilier en FRANCE, les budgets à équilibrer, les difficultés à survivre des personnes à revenu modeste, tout cela était prévisible et annoncé par certains que l'on estimait pessimistes.

Si l'on garde foi en l'homme des solutions existent, des règles sont à revoir, elles demandent un peu plus de solidarité et moins d'égoïsme, et de prendre réellement en compte à tous les niveaux de la société une notion admise officiellement: la fraternité.

BONNE ANNEE 2009.

**BONNE ANNEE  
2009**